

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Boucher

<https://www.cadre21.org/membres/ba6075bd13efc32e7c20868e>

Date d'obtention : 2024-02-16 18:58:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode à suivre qui est différente quand un parent vient nous voir que quand c'est un élève. Et la méthode à suivre lorsqu'on intervient avec le jeune qui a en sa possession des photos pornographiques. La marche à suivre quand un policier se présente à l'école. En terminant, j'ai appris que je n'avais pas le droit de voir les photos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Faire une meilleure intervention avec de meilleurs outils. Connaître la marche à suivre va faciliter l'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De voir le rôle qu'ils ont joué dans la publications des photos car la démarche ne sera pas la même.